

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 13 septembre 2021 **Date de publication précédente:** 17 mai 2019 **No de fiche:** 348B-12

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC BX5 (Partie B)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Mélangé à l'ARC BX5 (partie A), forme une surface dure, résistante à l'abrasion. Durcit en 15 minutes, permettant des réparations rapides.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

##### Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

##### Pictogrammes de danger:



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:**

H227	Liquide combustible.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P370/378	En cas d'incendie : utiliser CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ou brume d'eau pour l'extinction.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations additionnelles:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pendant l'usinage, il peut seulement être considéré comme poussière gênante.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	10 - 20	57214-10-5
m-Phénylenebis(méthylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	6 - 10	1477-55-0
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	1 - 5	15245-12-2
Éthanol	1 - 5	64-17-5
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1 - 0,9	1760-24-3
Autres Ingrédients <sup>1</sup> :		
Carbure de silicium	7 - 13	409-21-2

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Consulter un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Si le sujet est conscient, ne pas faire vomir; faire boire du lait, de l'eau ou du vinaigre. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct cause l'irritation grave de la peau, des yeux et des membranes muqueuses. Risque de provoquer des brûlures oculaires. Les vapeurs en concentration élevée peuvent irriter les yeux, la voie respiratoire, et peuvent causer les vertiges et la somnolence. Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune information disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques, monoxyde de carbone. L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Evitez le contact avec la peau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Recouvrir les renversements mineurs avec du bisulfate de soude pour neutraliser et réduire les vapeurs. Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	SO	SO
m-Phénylènebis(méthylamine)	0,018 (Plafond)	(peau)
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	SO	SO
Éthanol	1 000	(15 min)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	SO	SO
Carbure de silicium	(inhalable)	10
	(alvéolaire)	3

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition. Si nécessaire, installer un système local d'échappement des gaz.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA), un appareil respiratoire à adduction d'air (ARAA) ou un appareil respiratoire filtrant (ARF) avec un filtre approprié (par ex.: type de filtre EN A-P2).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle ou PVC).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	pâte grumeleuse	<b>Odeur</b>	amine
<b>Couleur</b>	rouge	<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion</b>	n'est pas applicable	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	aucun
<b>% volatil (par volume)</b>	aucun	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	> 77 °C	<b>Densité relative</b>	2,09 kg/l
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	< 1
<b>Viscosité</b>	50 000 cps @ 25 °C	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, NOx, ammoniac et autres vapeurs toxiques. (par la combustion).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** ETA-mélange = 5 201 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, rat	930 mg/kg
Éthanol	DL50, rat	6 200 mg/kg
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	cATpE	500 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, rat	2 413 mg/kg

**Par voie cutanée:** Le contact direct cause l'irritation grave de la peau, des yeux et des membranes muqueuses.

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, lapin	≈ 2 000 mg/kg
Éthanol	DLLo, lapin	20 000 mg/kg
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	DL50, lapin	2 020 mg/kg
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, lapin	2 009 mg/kg

**Par inhalation:** Les vapeurs en concentration élevée peuvent irriter les yeux, la voie respiratoire, et peuvent causer les vertiges et la somnolence. ETA-mélange, 11,55 mg/l (brouillards).

Substance	Essai	Résultat
m-Phénylenebis(méthylamine)	CL50, rat, 4 heures	1,34 mg/l (brouillards, analytique)
m-Phénylenebis(méthylamine)	CL50, rat, 4 heures	95,6 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	CL50, rat, 4 heures	> 1,49 mg/l (brouillards)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
ARC BX5 (Partie B)	Corrositex® (OECD 435)	Non corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: aucune donnée disponible. m-Phénylenebis(méthylamine), Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium, Éthanol, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: aucune donnée disponible. m-Phénylenebis(méthylamine), Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium, effets sur ou via l'allaitement: manque de données. Éthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:** Manque de données. Une inhalation excessive des vapeurs ou des brouillards peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile.

<b>STOT - exposition répétée:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Danger par aspiration:</b>	Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.
<b>Autres informations:</b>	Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: CE50 sur 96 heures, pour la truite arc-en-ciel = 0,76 mg/l (références croisées). Le m-Phénylenebis(méthylamine) est nocif envers les organismes aquatiques [CE50 72 h (algues): 12 mg/l].

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. m-Phénylenebis(méthylamine), biodégradation, OECD 301B (28 jours): 49%, ce produit n'est pas facilement biodégradable. Éthanol: facilement biodégradable; oxydation rapide par réactions photochimiques dans l'air.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Éthanol: log Ko/e = 0,31; ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques. m-Phénylenebis(méthylamine): faible risque de bioaccumulation (BCF < 100). N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pâte visqueuse. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). m-Phénylenebis(méthylamine), log Ko/e (QSAR): 3,11.

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN3082

**TMD:** UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**RID/IMDG/OACI:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Formaldéhyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

**TMD:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Formaldéhyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

**14.3. Transport hazard class(es)**

**RID/IMDG/OACI:** 9

**TMD:** 9

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** III

**TMD:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EmS. F-A, S-F

May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IMDG CODE Amendment 37-14, 2.10.2.7)

**OACI/IATA:** May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IATA Dangerous Goods Regulation 56<sup>th</sup> edition, 4.4 Special Provisions A197)

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Abréviations et acronymes:**

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
- ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
- BCF: Facteur de bioconcentration
- cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
- CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
- DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
- DME0 : Dose minimale avec effet observé
- DSEO : Dose sans effet observé
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- FDS : Fiche de données de sécurité
- IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
- ND : Non disponible
- NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- PEL : Limite d'exposition admissible
- (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
- RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
- SGH : Système général harmonisé
- SO : Sans objet
- STEL : Limite d'exposition de courte durée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
- TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV : Valeur limite d'exposition
- VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:**

- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
- Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
- U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

### Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227	Méthode fondée sur des données d'essais
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:**

- H227: Liquide combustible.
- H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 13 septembre 2021

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.